

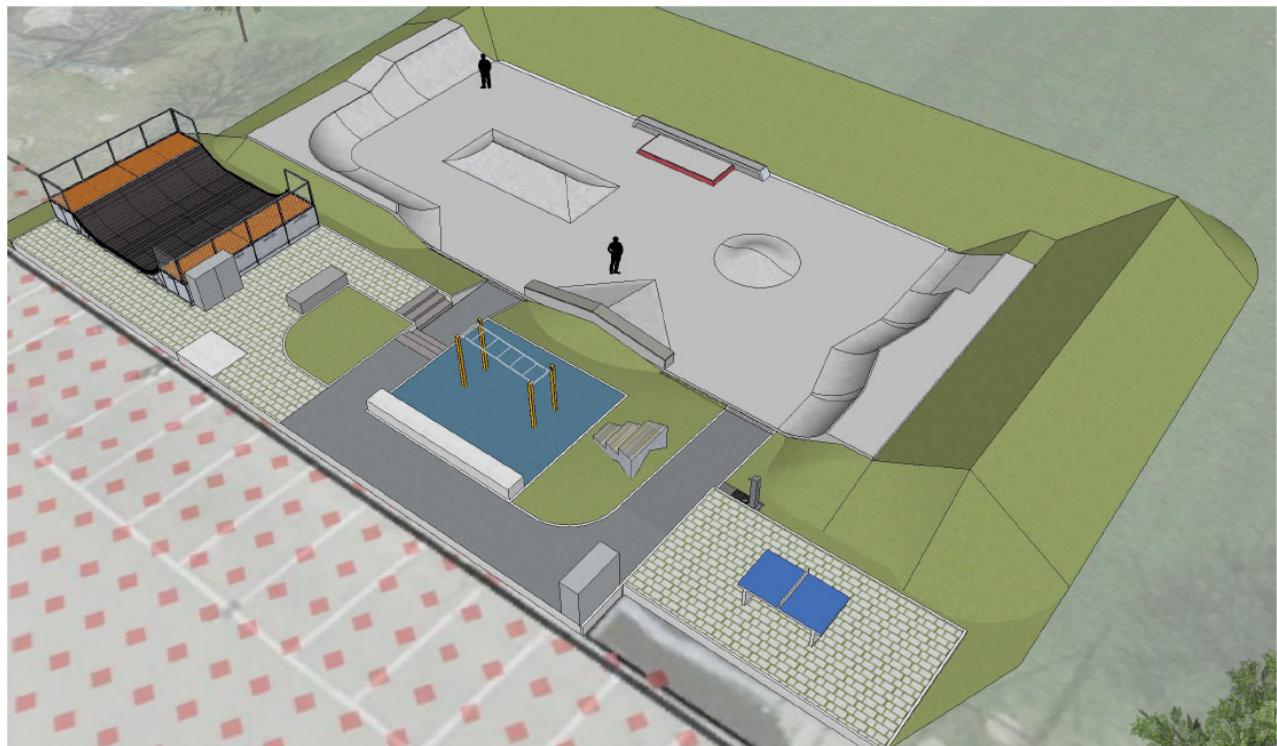


Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 05/2023



Objet du préavis

**Demande de crédit complémentaire pour l'implantation d'un skatepark
au Stade municipal**

Table des matières

1. Historique	3
2. Objet du préavis	3
2.1. Généralités.....	3
2.2. Nouveaux plans	3
2.2.1 Skatepark.....	3
2.2.2 Zone de sports urbains.....	4
2.2.3 Zone de ping-pong.....	4
2.2.4 Lancer du disque	4
2.2.5 Aménagements paysagers	4
3. Planning travaux	5
4. Coût des travaux	5
5. Financement.....	6
6. Conclusions.....	6

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Historique

Lors de sa séance du 17 juin 2021, le Conseil communal acceptait le préavis n° 10/2021 impliquant un montant de Fr. 495'000.— pour l'implantation d'un skatepark au Stade municipal. A cette suite, l'année 2021 a vu les séances s'enchaîner afin de mettre en œuvre cette décision. Cela étant, le 17 mars 2022, l'entreprise partenaire depuis 2019 LGS Swiss Skateboard Company, par voie de courrier, a informé la Municipalité de la résiliation de son mandat de planification du projet. Il a dès lors fallu remettre l'ouvrage sur le métier afin de retrouver un mandataire compétent pour assurer la mise en œuvre de la réalisation de cet ouvrage. La Municipalité s'est orientée vers l'entreprise TDS Sport Ingénierie SA pour le suivi du projet et Vertical Technik AG pour la conception et la réalisation des travaux. Avec ces nouveaux partenaires, le projet conçu en 2019 a été réévalué et mis au niveau des tendances actuelles et des besoins d'un maximum d'utilisatrices et utilisateurs. Dès la conception réalisée et approuvée, les devis et le dossier de mise à l'enquête publique ont été établis ou mis à jour. En regard au devis 2021, la nouvelle version du skatepark et les coûts de construction marqués d'une hausse significative impliquent l'attribution d'un budget supplémentaire afin d'entamer les travaux de manières sereine et conforme aux décisions du Légitif communal.

2. Objet du préavis

2.1. Généralités

Après de nouvelles rencontres avec les futurs utilisatrices et utilisateurs, des habituées et habitués de ces sports urbains, des concepteurs expérimentés, il est apparu que le projet initial méritait une analyse supplémentaire afin de coller au mieux à la tendance 2023. C'est pourquoi, l'entreprise Vertical Technik AG, forte de son expérience, a mené une nouvelle planification à la suite des différentes rencontres dans le but de définir le futur skatepark payernois adapté aux dernières pratiques. Dans ce cadre et après avoir reçu les devis, il apparaît que pour créer un skatepark moderne et pérenne, un budget complémentaire est nécessaire.

2.2. Nouveaux plans

Sans impact supplémentaire sur l'implantation au sol et dans le but de créer un lieu convivial, polyvalent et adapté aux besoins du plus grand nombre d'utilisatrices et utilisateurs, les composantes du futur skatepark ont été revues de la manière suivante.

2.2.1 Skatepark

Le bowl a été remplacé par une place de streetskate plus polyvalente et adaptée à tous les niveaux de pratique. En revanche, des courbes ont été conservées de chaque côté du « park » permettant aux plus expérimentées et expérimentés de réaliser des tricks aériens et de prendre de la vitesse. De plus, l'ajout d'une rampe en bois offre un équipement supplémentaire au park pour les futurs utilisatrices et utilisateurs.

2.2.2 Zone de sports urbains

La zone a été conservée et replacée à l'entrée afin de créer une partie tampon permettant de créer des synergies entre les différentes activités sur le site.

2.2.3 Zone de ping-pong

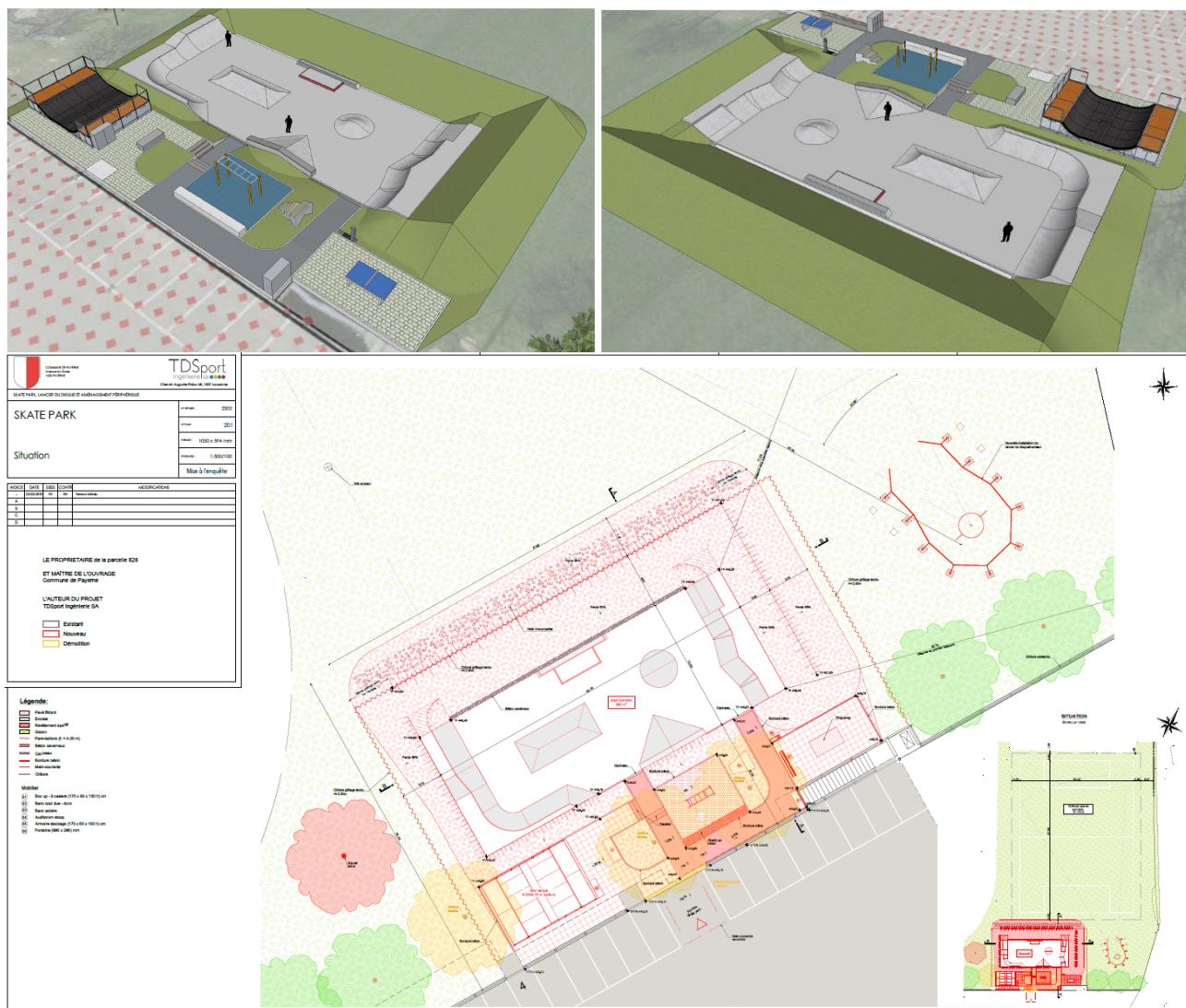
Une table de ping-pong a été ajoutée afin de diversifier les activités et permettre à chacune et chacun de trouver de quoi se divertir.

2.2.4 Lancer du disque

La zone de lancer du disque a également été déplacée à l'Est du skatepark après une nouvelle réflexion menée avec le Club Athlétique Broyard (CAB). En effet, cette option permet d'assurer une meilleure sécurité lors de son utilisation.

2.2.5 Aménagements paysagers

Afin d'assurer un confort optimal aux utilisatrices et utilisateurs et de maîtriser au mieux les nuisances sonores, certains aménagements paysagers ont dû être adaptés. En effet, côté est et nord, le skatepark sera bordé d'une bute végétalisée. Celle-ci permettra un impact réduit du bruit provoqué par les skateuses et skateurs. La création d'une haie sur cette bute et la plantation de deux arbres compensera également l'abattage de deux arbres existants.



3. Planning travaux

N°	Planning	Délais
1	Décision du Conseil communal	21 septembre 2023
2	Permis de construire	1 ^{er} octobre 2023
4	Terrassement, construction et aménagement	1 ^{er} octobre 2023 au 1 ^{er} mars 2024
5	Ouverture au public	1 ^{er} avril 2024

4. Coût des travaux

Les coûts des travaux du projet tel que présenté se compose de la manière suivante.

CFC	Budget préavis n° 10/2021 Fr.	Budget préavis n° 05/2023 Fr.	Budget complémentaire Fr.
Travaux préparatoires Travaux en régie, installation de chantier, démolitions et démontages	14'500.—	42'000.—	27'500.—
Terrassement et fouilles	45'500.—	26'000.—	- 19'500.—
Canalisations	12'000.—	40'500.—	28'500.—
Skatepark y compris la minirampe	193'000.—	276'000.—	83'000.—
Aménagements extérieurs, circulations Surfaces de circulation, pavage et bordure, chaussées et revêtements	37'000.—	55'000.—	18'000.—
Plantations	7'000.—	6'500.—	- 500.—
Clôtures Main-courantes et portails, pare-ballons	47'000.—	35'000.—	- 12'000.—
Equipements sportifs et mobilier Cage du lancer du disque, mobilier urbain, table ping pong	26'000.—	26'000.—	0.—
Arrosage et fontaine Alimentation en eau et système d'arrosage, fontaine	0.—	17'000.—	17'000.—
Installations électriques Prééquipement, tableau électrique	15'000.—	55'000.—	40'000.—
Honoraires, taxes, permis Géomètre plan cadastral pour permis, Abagéol, Hydrogéotechnicien, TDSport Ingénierie SA, frais de reprographie, Triform, étude acoustique, Vertical SA, plan d'exécution, sanitaire, taxes et autorisation	38'500.—	121'000.—	82'500.—
Divers et imprévus 10 %	25'000.—	70'000.—	45'000.—
Montant travaux HT	460'500.—	770'000.—	309'500.—
TVA 7.7 %	35'458.—	59'290.—	23'832.—
TOTAL (TTC)	495'958.—	829'290.—	333'332.—
TOTAL arrondi			335'000.—

Ce nouveau devis général ne tient pas compte des éventuelles prestations exécutées par les services communaux principalement pour le terrassement et les fondations de la place ainsi que des aménagements des circulations et plantations. Cas échéant, ces prestations réduiront d'autant les coûts de l'investissement.

5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie, ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 335'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2045 « Ville d'Actions ».

6. Conclusions

Tel que présenté, ce projet de skatepark est de qualité, en phase avec les besoins actuels et surtout polyvalent et adapté à toute personne pratiquant cette discipline. Les coûts supplémentaires amènent de réelles plus-values et permettront à la Ville de Payerne de se doter d'un skatepark attractif et pérenne pour le futur.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 05/2023 de la Municipalité du 3 mai 2023 ;

ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les travaux de construction et d'aménagement selon le projet révisé de l'implantation d'un skatepark sur le Stade municipal ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 335'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme totale de Fr. 335'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2045 « Ville d'Actions ».

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

Eric Küng

C. Thöny

Annexe : Plan d'implantation

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. Nicolas Schmid

PLAN POUR ENQUÊTE

COMMUNE DE PAYERNE

Propriété de Payerne la Commune

Parcelle n°828
Plan n°14

- Zone légalisée: Zone mixte de verdure et de construction
- d'utilité publique
- Secteur de protection des eaux: Au
- Coordonnées moyennes: 2°56'2"240 / 11°18'6"040
- Servitude: Aucune
- Mention: Aucune
- Note au recensement architectural: Aucune

PROJET:

Le propriétaire:

Mis à l'enquête au greffe municipal du

NPPR
**INGENIEURS ET
 GEOMETRES SA**
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
 Rue du Temple 9
 Tel. 026 662 41 11
 1530 Payerne
payerne@nppr.ch

L'ingénieur géomètre breveté:
Jean-Marc Rey

Payeme, le 13 avril 2023

Echelle : 1:500



Remarque: - La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

Note: - Les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements au bâtiment projeté.